

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1000

présenté par

M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« – au dernier alinéa, le taux : « 45 % » est remplacé par le taux : « 45,5 % ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons de revaloriser le taux de la tranche marginale d'impôt sur le revenu de 45 % à 45,5 %, ce qui doit permettre de renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu ainsi que son rendement, alors qu'il est proposé une baisse de l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros.